Département d'Ille et Vilaine Arrondissement de Fougères-Vitré Canton d'Antrain Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

L'an deux mil dix-huit le 15 janvier à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de : M. Loïc BATTAIS, Maire.

Etaient présents: AUBREE Anthony, BATTAIS Gérard, BATTAIS Loïc, COIRRE Eric, : DELOURME Hyacinthe, GASTEBOIS Jean-Claude, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine, VAUTIER Mickaël

Absents excusés :

Absent: FERTIN Mickaël

Procurations:

Secrétaire de séance : AUBREE Anthony

Le Conseil adopte à l'unanimité les comptes rendus des réunions des 4 et 18 décembre 2017.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TRANSFERT DES BIENS DE COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS D'AUBIGNE

<u>Délibération 2018 – 01</u>

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la délibération 01/2017 autorisant le transfert des biens de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire, donnant pouvoir à Monsieur Le Maire de signer tout acte notarié permettant la régularisation de ce transfert.

Après délibération, et à l'unanimité, pouvoir est donné à Monsieur Le Maire de signer tous les documents nécessaires au transfert des biens de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

VENTE PRIOUR: PRIX AU M² ET AUTORISATION DE SIGNATURE

<u>Délibération 2018 – 02</u>

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers les délibérations :

- 8/2017 « Demande de Monsieur PRIOUR de la Poilevrie pour l'achat d'un terrain communal »,
- 10/2017 « Procédure de déclassement de la parcelle située à la Poilevrie ».

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil, que pour faire suite à ces délibérations, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire fixant le prix de vente du m² et autorisant Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

Proposition est faite de fixer le prix du m² à 0.50 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil valident la proposition de 0.50 euros du m² et donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte notarié pour la vente au profit de Monsieur PRIOUR d'une parcelle située au lieudit « La poilevrie ».

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE PRESTATION DE SERVICES POUR ETUDE DE FAISABILITE RENOVATION D'UNE GRANGE EN TOILETTES PUBLIQUES

Délibération 2018 – 03

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'assistance de la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne pour l'étude de faisabilité du projet ci-dessus mentionné.

Monsieur Le Maire informe les conseillers, qu'une délibération l'autorisant à signer la convention de prestation de services avec la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne est nécessaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent à pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de cette convention de prestation de services entre la commune de Romazy et la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne « Etude de faisabilité pour la rénovation d'une grange en toilettes publiques »

AMENAGEMENT PORCHE EN CENTRE BOURG, PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Délibération 2018 - 04

Monsieur Le Maire, concernant l'aménagement d'un porche en centre bourg annonce les éléments suivants :

- Le point sur les dernières informations reçues concernant les subventions,
 - FSIL, confirmation de l'octroi de la subvention pour un montant de 24 000 euros, et l'autorisation de commencement des travaux.
 - FST, Monsieur Le Maire explique le plafonnement de 25 000 euros annoncé par Mme Karine RENARD. Tous les devis validés suite à l'appel d'offre ont été transmis. Le courrier d'autorisation de commencement de travaux est en signature à Rennes. La commission d'attribution se tiendra le 29 janvier 2018. La prochaine subvention envisageable au titre du FST ne pourra se faire qu'à partir de 2020.
- La première réunion de travaux, est programmée sur site le 05 février 2018 à 14h00.

INFORMATION SUR DOSSIER DETR

<u>Délibération 2018 – 05</u>

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil, un résumé d'une réunion qui s'est tenue à Fougères le 18 décembre 2017 et dont l'objet était : « Information sur la constitution des dossiers de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) » Des précisions ont été apportées sur les conditions d'attribution à compter de 2018 :

- Taux variables (minimum 20%)
- La commune doit prévoir impérativement le différentiel avant dépôt du dossier,
- Les travaux doivent obligatoirement commencer dans l'année.

Ces nouvelles modalités d'attribution font qu'il est envisagé de repousser l'opération « Travaux route du Mont-Saint-Michel.

INSCRIPTION SERVICE DE BALAYAGE DU BOURG – COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

Délibération 2018 - 06

Monsieur Le Maire rappelle que la compétence voirie est attribuée à Couesnon Marches De Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour le bourg, il est possible de faire intervenir Couesnon Marche de Bretagne.

En effet, un planning de balayeuse est en cours d'élaboration. Le coût de l'heure est fixé à 43.81€. Il est demandé par le conseil, si un essai peut-être effectué afin d'établir un estimatif de temps. La fréquence pourra être définie en fonction du coût global de l'intervention.

RENTREE SCOLAIRE 2018 - 2019

Délibération 2018 – 07

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'une réunion le 08 janvier 2018, les parents d'élèves de Romazy se sont prononcés à une large majorité pour le maintien d'une école avec 2 classes sur 1 site Romazy ou Rimou.

Monsieur Le Maire a rencontré Madame PAIRE, Maire de Rimou.

Il a été convenu de proposer une réunion des deux Conseils Municipaux le 29 janvier à 20h30 à Rimou, avant de se rendre à la sous-préfecture de Fougères le 01 février 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal par 8 voix pour et une abstention (Monsieur Coirre) décide de maintenir sa position avec deux classes sur 1 site Romazy ou Rimou, dans les mêmes conditions de scolarité.

URBANISME – ZONE A PRIORISER

<u>Délibération 2018 – 08</u>

Monsieur Le Maire indique que lors d'une réunion précédente, il avait été évoqué le souhait de la création d'une zone à urbaniser. Les parents d'élèves lors d'une réunion à la salle des fêtes ont abondés dans ce sens.

2 zones pourraient être envisagées :

- Zone derrière le commerce « La Godinette », sur la partie propriété de la commune. Il faudrait se renseigner pour savoir si les propriétaires attenants seraient susceptibles d'être vendeurs.
- Zone près de la salle des fêtes, moins coûteuse, et plus facile à réaliser car le terrain est propriété de la commune.

Il est d'autre part fait état des parcelles numérotées A322, A321, A320, A234 situées rue du Couesnon.

Il est donc décidé de prendre contact avec le service Urbanisme de Couesnon Marches de Bretagne pour plus d'informations, et notamment sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

LOYER COMMERCE – LA GODINETTE

<u>Délibération 2018 – 09</u>

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 18/2017en date du 27 février 2017 il avait été décidé la gratuité du loyer commercial jusqu'au 31 décembre 2017. Ce terme arrive à échéance. Monsieur Gastebois Jean-Claude, conseiller municipal et gérant du commerce « La Godinette » se retire de la séance le temps du vote.

Deux solutions sont envisagées :

- Exonération totale du loyer jusqu'au 31 décembre 2018,
- Loyer modique d'environ 50euros/mois

A l'unanimité, les membres du conseil décident l'exonération du loyer jusqu'au 31/12/2018. Monsieur GASTEBOIS avait fait remarquer qu'un des stores était cassé, il est donc décidé par le conseil que ce store sera réparé à réception des documents comptables et factures à régler par la commune pour sommes dues.

PLANNING DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL 2018

Délibération 2018 - 10

Il convenu un planning des séances de conseil municipal pour le premier semestre comme suit :

- Lundi 12 Février, à 20h30
- > Lundi 12 Mars, à 20h30
- Lundi 9 Avril à 20h30
- Lundi 14 Mai à 20h30
- Lundi 18 Juin à 20h30.

Le second semestre sera validé lors d'une future séance.

Planning adopté.

DIVERS

Délibération 2018 - 11

Monsieur Le Maire fait passer aux conseillers le courrier de remerciements de la famille LAUNAY. La carte de vœux et invitation à la cérémonie du 24 janvier 2018 de Couesnon Marche De Bretagne est présentée aux membres du conseil.

Monsieur Hyacinthe DELOURME présente un courrier à Monsieur Le Maire. Il s'agit de sa lettre de démission en tant que conseiller municipal. Le courrier sera transmis à Monsieur Le Préfet.

Monsieur Eric COIRRE annonce les nouvelles redevances SMICTOM avec ristourne :

- 1 personne, 118 euros
- 2 personnes, 183 euros
- 3 personnes et plus, 195 euros.

Il est précisé qu'il sera proposé aux usagers de payer leur redevance trimestriellement.

Certains panneaux de signalisation seront à contrôler.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 20